

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

## COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN

Absents excusés : Marie-Odile PEINTURIER (pouvoir à Maria MOSSU)

Absents : Romain PASSERAT

### 1 – Nouveaux logements communaux

Les deux logements dans l'immeuble communal du n°7 de la rue de Nevy sont achevés. Le Conseil municipal fixe les loyers de la façon suivante pour une location au 1<sup>er</sup> septembre :

. appartement au 1<sup>er</sup> étage d'une superficie de 74,86 m<sup>2</sup>, complété d'une cave de 19,06 m<sup>2</sup> pour un loyer de **446,42 €**.

. appartement au 2<sup>ème</sup> étage d'une superficie de 64,24 m<sup>2</sup>, complété d'une cave de 7,18 m<sup>2</sup> avec un loyer de **358,82 €**.

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie.

Il est à préciser que la Commune a obtenu de conserver la gestion de ces logements qui ne sera finalement pas confiée à l'OPH, comme prévu initialement dans la convention avec le Conseil Départemental, et que l'attribution des logements sera soumise à l'analyse des ressources des ménages.

### 2 – Avenant

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'entreprise PUGET dans le cadre de la réhabilitation des deux logements pour des travaux d'un montant de 700,00 € HT de modification de descente des eaux pluviales.

### 3 – Adjudication lot de bois

Cinq enveloppes sont parvenues en mairie suite à la vente d'un lot de bois. Le Conseil municipal décide d'attribuer ce lot de bois à Monsieur Didier MURTIN pour un montant de 330 €, offre la plus élevée.

### 4 – Compétence périscolaire

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité contre l'extension de la compétence périscolaire à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette délibération, n'a pas d'impact direct sur la décision finale qui sera prise uniquement par le conseil communautaire, mais a pour objet d'orienter le vote de la commune de Voiteur à cette instance.

### 5 – Projet de suppression des taux réduits de TVA dans le Bâtiment

Le Conseil municipal décide soutenir la démarche de la CAPEB du Jura dans sa demande au gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications.

### 6 – Subvention

Le Conseil municipal décide de verser 120 € au Club des Arts Martiaux des Coteaux de Seille pour l'organisation d'un stage d'aïkido.

